

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le premier juillet, à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans douze salles en visio-conférence, comme le prévoit l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et l'arrêté n°21_038_A de Madame la Présidente du Syndicat EAU47 du 17/02/2021.

Date de convocation : 25/06/2021

Nombre de délégués en exercice : 300

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Jean-Louis COUREAU (Puymirol), Françoise LABORDE (La-Sauvetat-sur-Lède), Jean-Pierre VICINI (Thouars-sur-Garonne), Jean-Pierre MOULY (2 voix : Fumel et St la Lémance) et Pierre SICAUD (Castillonnès).

Délégués titulaires ou suppléants :

Salle de réunion du Syndicat EAU47 à AGEN :

Madame, Monsieur : Geneviève LE LANNIC (Monteton) et Jean-Louis COUREAU (Puymirol).

Salle Carbonnier à CASTILLONNÈS :

Mesdames, Messieurs : Jean-Claude VALADIER (Bournel), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Gérard GOUPIL (Ferrensac), Alain BOUCHERON (Lalandusse), François BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Manoel VAN CAUTER (Parranquet), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (RAYET), Alain VERGNIAUD (Rives), Sophie FREJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Alain BOUTELIER (Seyches) et Monique VAUBOIS (Tourliac).

Salle des Fêtes de DAMAZAN :

Madame, Messieurs : James LONGUET et Christophe MÉLON (Aiguillon), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Patrick YON (Saint Pierre de Buzet) et Françoise RIVETTA (Sauméjan).

Salle du Foirail à DURAS :

Madame, Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Serge COSTELLA (Moustier), Serge CADIOT (Pardaillan), Jacques POITEVIN (Roumagne), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Pierre-François FEDONI (Saint Martin Petit), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt) et Bernard PATISSOU (Soumensac).

Salle des Fêtes à FAUILLET :

Messieurs : Bernard ESCOLL (Beaupuy), Alain LERDU (Birac sur Trec), Martin LAVOYER (Brugnac), Emmanuel MORIZET (Fauguerolles), Marc BIRAU (Labretonie), Bernard BITTNER (Laparade), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Jean-Marc BONMARTIN (Saint Barthélémy d'Agenais), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins) et Dominique COLOMBINI (Tourtrès).

Salle du Conseil municipal à FOURQUES-SUR-GARONNE :

Messieurs : Patrick YAOUANC (Calonges), Alain PASCAL (Marmande), André MESSINES (Monheurt), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Alain BROUILLET (Sénestis) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Salle du Conseil municipal à FUMEL :

Mesdames, Messieurs : Pierre ALLEMAND (Anthé), Jacques DUBICKI (2 voix : Blanquefort sur Briolance et Si la Lémance), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Didier SOULIER (Saint Georges), Jean-Marc CHAMANDE (Saint Vite), Janick CAZETTE (Salles), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais) et Jean-Pierre LOPEZ (Trentels).

Hall salle des Sports à LAFITTE-SUR-LOT :

Madame, Messieurs : Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Yolande MARIA (Dolmayrac), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain GIBRAT (Lagnac), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Aldo RUGGERI (Prayssas), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot) et Daniel RENTENIER (Sembas).

Salle Agrinove à NÉRAC :

Madame, Messieurs : Michel SERRANO (Andiran), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Daniel ESSERTEL (Nérac), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie) et Nicole PRÉVOT (Sos).

Salle de réunion de la Régie d'Exploitation EAU47 à NÉRAC :

Madame, Messieurs : Brigitte CERVERA (Fieux), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Gilles ROMET (Le Saumont), Guy GRIALOU (Saint Jean de Thurac) et Gabriel GOUDEZEUNE (Saint Maurin).

Salle des Fêtes à SAINT-EUTROPE-DE-BORN :

Mesdames, Messieurs : Brigitte PAYERAS (Beaugas), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnau de Gratecambe), Max LEMARCHAND (Le Laussou), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Henry MATTANA (Pailloles) et Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel).

Salle du Conseil Municipal à SAINT SYLVESTRE SUR LOT :

Mesdames, Messieurs : Annie REIMHERR (Beauville), Alain BAYSSIE (Cassignas), Valérie NODON DE MON DARON (Cauzac), Olivier AILLET (Engayrac), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Bernard BARRIERES (Massels), Jean-Marc SCHMITZ et Jean-François BONNET (Penne d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Françoise RAMONDOU (St Beauzeil), Daniel LESTIEU et Jean-Pierre BABIEL (Saint Sylvestre sur Lot), Michel CRÉHEN (Valeilles) et Freddy GUEUDIN (Villeneuve sur Lot).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames ou Messieurs : José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Nicole GÉRIION (Cahuzac), Habib HANANA (Lauzun), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Guillaume MOLIÉRAC (Villéréal), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Yves SABOURIN (Beauziac), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Julie CASTILLO (Casteljaloux), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Michel MASSET (Damazan), Sylvain DA DALT (Durance), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Éric JEAN (Grezet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Maurice PIERRE (Nicole), Michel DARROUMAN (Pindères), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Marie Line CRAGNOLINI (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel GRIMAUD (Allemands du Dropt), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Alain DELANNE (Duras), Françoise NOVAK (Lachapelle), David DUSSEVAL (Lagupie), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Laura PENICAUD (Saint Astier), Denis MORVAN (Saint Géraud), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Laurent MERSIE (Savignac de Duras), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Nadège BISSIÈRES (Agmé), Françoise MARBOTTE (Armillac), Gérard DLCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Rémi MOREAU (Coulx), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Séverine BANCON (Grateloup Saint Gayrand), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Alain LARQUEY (Longueville), Pierre CAMANI (Puymiclan), Didier RESSOT (Sainte Bazeille), Alexandre BOUSQUET (Varès), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Christophe COURREGELONGUE (Virazeil), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Jacques VERDELET (Lagruère), Benoit NUNES (Le Mas d'Agenais), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pierre GRANGE et Jean-Marie BAZAS (Syndicat des Eaux Garonne Gascogne), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Christian LAPORTE (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Didier CAYSSILLE (2 voix : Cuzorn SI la Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Didier VAYSSIÈRE (SI la Lémance), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Marielle BREUIL (Bazens), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Didier RIVIÈRE (Castella), Nicolas JANAILLAC (Cours), Mireille PROVENT (Frégimont), Georges LEBON (Galapian), Christine PUJOL (La Croix Blanche), Joël BERNARD (Laroque Timbaut), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple sur Lot), Arnaud PILON (Madaillan), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jocelyne TREVISAN (Saint Laurent), Jean-Paul BARREAU (Saint Maurin), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Marc PENICAUD (Saint Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Patrick BEHAGUE (Sainte Livrade sur Lot), Thierry DELPECH (Tayrac), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Thierry BOZZELLI (Nérac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Michel FOURTEAU (Saint Pé Saint Simon), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Daniel FRICARD (Vianne), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Alain LORENZELLI (Bruch), Yannick SEMPÉ (Calignac), Serge LARROCHE (Espies), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Paulette LABORDE (Francescas), Serge PERES (Lasserre), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre REAU (Le Fréchou), Pierre DUCOMET (Mézin), Francis MALISANI (Moncaut), Isabelle

LENSEIGNE (Moncrabeau), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Aurore MOLIE (Saint Romain le Noble), Jany DOTTOR (Saint Urcisse), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Christian GILLET (Casseneuil), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Isabelle LABONNE (Lougratte), Jean-Marie GARY (Monbahus), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Guillaume MIOSSEC (Pinel Hauterive), Bruno RIGAUT (Saint Etienne de Fougères), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Romain JOLLY (Auradou), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Patrice LALO (Blaymont), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Serge BERTHOUMIEUX (Dondas), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis TONICELLO (La Sauvetat de Savères), Philippe AMBROISE (Massoulès), Sébastien ONEDA (Monbalen), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Jean-Pierre HUERGA (Saint Antoine de Ficalba), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Gérard RÉGNIER, Guillaume LEPERS et Michel LAVILLE (Villeneuve sur Lot).

Les services du Syndicat EAU47 étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs : Gérard PÉNIDON (Directeur Général), Karine ROMÉRO (Directrice Générale Adjointe Affaires générales), Corinne ZORZI (Responsable Marchés Publics, Logistique, Foncier), Laurent CASONATO (Responsable Eau Potable, Assainissement Collectif), Alexandra BRAAK (Responsable SPANC), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie d'exploitation EAU47), Nathalie CLARISSOU (Responsable Ressources Humaines), Aurélie TINGAUD (Responsable Finances), Christelle ALIBERT, Lionel SEMPÉ, Estelle CHARLES, Pierre VEZZOLI, Isabelle COUERBE, Emmanuelle GRARE, Dany BALLEROY, Vincent DUBUS, Nathalie COUPEAU, Barbara LACOSTE, Olivier PROUZET, Cathy SERRET, Christophe DUBREL, Emmanuelle ROY, Annabelle MURIEL, Julie BONAFOS, Sarah DAURIOS, Yannick DUBERN, Caroline MONToux et Brigitte FRAMARIN SOCA.

Étaient invités :

Jean-Baptiste FALGADE (AGUR), Michel MALET (SAUR) et Pierre TRUCHI (VEOLIA).

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre MOULY (Fumel).

Le Directeur Gérard PÉNIDON explique aux élus présents dans les 12 salles le déroulement de la visio-conférence.

Le Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Gestion des Services Publics - Environnement
- Finances
- Administration Générale
- Questions diverses

Madame LABORDE, Vice-Présidente du Nord du Lot et déléguée de la Sauvetat sur Lède, remercie le Syndicat EAU47 pour la gourde floquée aux couleurs du Syndicat EAU47 offerte aux délégués.

1. Présentation de l'avenant d'Intégration de la commune de Trentels centre bourg dans le contrat de délégation de service public Eau potable du Territoire de la Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot

Le transfert de compétence « eau potable » au Syndicat EAU47 pour le bourg de la commune de TRENTELS a été prévu à compter du 1^{er} Juillet 2021. Ce transfert a été approuvé par la CCSPL du 18 février 2020 et le Comité syndical du 26 novembre 2020. Le service Eau potable du bourg de la commune de TRENTELS est actuellement exploité en régie directe par la commune. Le Comité du 26 novembre 2020 a entériné l'intégration du bourg de Trentels dans le contrat de Délégation de Service Public d'eau potable confié à SAUR et signé en décembre 2018, pour les territoires de Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, dans le cadre d'un avenant qui a été proposé au Comité.

Il est précisé qu'un inventaire des équipements situés sur le centre bourg a été joint à l'avenant. De plus, le tarif prévu initialement par la commune pour le 2^{ème} semestre 2021 sera maintenu puis à compter du 1^{er} janvier 2022, la tarification prévue au contrat de délégation prendra le relais. Pour une consommation moyenne de 70 m³ environ pour un abonné du centre bourg de TRENTELS, la nouvelle tarification ferait augmenter la facture de 14 € par an. Le Directeur ajoute qu'une partie du réseau d'eau a été renouvelée il y a quelques années à cause de casses. Il y aurait deux kilomètres assez anciens mais la situation est identique à celle du territoire EAU47.

Le diaporama présenté en Comité est joint au présent procès-verbal.

- **Le Comité approuve à l'unanimité, 130 voix pour à main levée, la passation d'un avenant n°3 au contrat d'eau potable Brame, Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot signé avec SAUR définissant les modalités techniques et financières liées à l'intégration du bourg de la commune de TRENTELS.**

2. Choix du mode de gestion du service public Assainissement Collectif de la commune de Buzet-sur-Baïse

Conformément à la réglementation, il appartient à l'assemblée de déterminer le mode de gestion des services à l'échéance des contrats. Le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE avec VEOLIA arrive à échéance le 31/12/2021.

Suite à l'avis favorable de la commune, de la commission Porte des Landes du 23 juin 2021 et de la CCSPL du 28 juin 2021, le Comité a été appelé en séance à se prononcer sur le choix de mode de gestion du service assainissement collectif de la commune de Buzet-sur-Baïse.

Il est proposé un passage en régie pour les raisons suivantes :

- les tarifs proposés par un délégataire n'auraient pas été avantageux pour les 384 abonnés de la commune car il y a peu de recettes.
- le tarif proposé à compter du 1^{er} janvier 2022 serait de 2,88 € contre 2,96 € actuellement, sur une moyenne de consommation de 120 m³. Il est proposé une baisse de l'abonnement et une augmentation du prix au m³, ainsi les petits consommateurs, en grande majorité sur la commune, ne seront pas pénalisés. Les gros consommateurs comme la cave de Buzet subiront une augmentation qu'ils pourront absorber.
- l'ensemble des communes avoisinantes est en régie, géré par la régie de la Porte des Landes,
- l'alignement des redevances reste maîtrisé.

Le Directeur précise que le tarif pourrait être revu en fin d'année lors du vote des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la mise en place du tarif unique sur le territoire d'EAU47.

Dans la salle de LAFITTE SUR LOT, Monsieur DAYNES, délégué de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT, demande si du personnel de VEOLIA sera transféré à la régie. Il n'y pas un équivalent temps plein donc non.

- Le Comité approuve à la majorité, 128 voix pour et 2 abstentions à main levée, le mode de gestion en régie directe du service assainissement collectif de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE à compter du 1^{er} janvier 2022.

3. Présentation du rapport de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation de Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif – Année 2020

Le contrôle de l'exécution des contrats de Délégation de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif est réalisé en interne par la cellule DSP mise en place au sein du Syndicat. Cette mission vise à réaliser un meilleur contrôle en continu et à mener des mesures correctives en permanence.

Suite aux présentations effectuées en Commissions territoriales en date du :

10/06/2021 : Brame et Villeneuve

15/06/2021 : Sud du Lot

17/06/2021 : Nord de Marmande et Garonne

22/06/2021 : Nord du Lot

23/06/2021 : Portes des Landes

24/06/2021 : Lot Amont47

29/06/2021 : Albret

et après avoir présenté en CCF et CCSPL le 28/06/2021, une analyse synthétique de ces contrôles relatifs à l'année 2020 pour l'ensemble des Territoires d'EAU47 gérés en DSP, le rapport de contrôle global de l'ensemble du territoire EAU47 a été présenté à l'assemblée.

Le diaporama présenté en Comité est joint au présent procès-verbal.

Les questions suivantes ont été soulevées :

Dans la salle de FAUILLET, Monsieur BITTNER, délégué de LAPARADE, explique que le Syndicat EAU47 est un service public qui donne de l'argent à des actionnaires privés. Il demande si un abandon total des délégations est prévu. Le Directeur rappelle que nous venons de passer des contrats de douze ans et que ce n'est donc pas à l'ordre du jour. Le Syndicat a besoin des délégataires comme de la régie. Le service de contrôle des contrats au sein du Syndicat permet d'effectuer un suivi permanent des délégataires et des pénalités sont prévues dans les nouveaux contrats afin qu'ils respectent les rendements, les moyens humains et techniques nécessaires sur le territoire. La régie a également des contraintes de personnel, d'astreinte, ... qu'il faut gérer au quotidien.

Dans la salle de DURAS, Monsieur FEDONI, délégué de SAINT-MARTIN-PETIT, souhaite connaître le taux de marge de SAUR et VEOLIA sur 2020 et savoir si leurs comptes sont également contrôlés. Le Directeur indique que les comptes que les délégataires doivent fournir légalement sont les Comptes Annuels des Résultats de l'Exploitation de délégation (CARE). À la première lecture, ils annoncent des déficits et il n'y a quasiment pas de marge sur l'ensemble des contrats. Nous ne sommes pas tenus de valider ces comptes qui s'interprètent de façon différente et dont les lignes ne sont pas très claires. Nous pourrions nous demander comment ces entreprises arrivent à vivre. Ces deux délégataires sont des entreprises nationales et internationales. Un contrat s'évalue sur sa durée totale. Aujourd'hui, nous sommes les premiers à remettre en doute la crédibilité des chiffres annoncés. Et lors des négociations, ils savent que la notoriété de l'entreprise n'a pas de poids dans le choix du délégataire. Nous veillons surtout à ce que le contrat soit respecté.

Madame la Présidente ajoute que les chiffres présentés sont des chiffres fiscaux. Ce qui intéresse le Syndicat c'est que le service rendu corresponde aux termes du contrat signé. Après les douze années de contrat, le réseau est au moins équivalent à ce que l'on avait au départ voire mieux.

Dans la salle de SAINT-EUTROPE-DE-BORN, Madame LALaurie, déléguée de CASTELMORON-SUR-LOT, demande pour quelles raisons les services d'eau potable (secteur CLAIRAC/CASTELMORON) et d'assainissement (secteur CASTELMORON) gérés par VEOLIA sont déficitaires. Comme expliqué en commission territoriale du Nord du Lot le 22 juin dernier, ces chiffres ne correspondent pas à la situation financière réelle de l'entreprise. Par exemple, le montant des renouvellements de canalisation effectués sur ce secteur n'apparaît pas dans le CARE. Certaines charges qui auraient dû être comptabilisées en 2019 figurent en 2020, d'autres lignes devraient être plus détaillées mais la réglementation ne l'impose pas.

Quant aux contributions aux services centraux, à la signature du contrat, elles avaient été calculées sur une dépense d'exploitation qui ne tenait pas compte du loyer, la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP). Nous ne validons pas le fait qu'aujourd'hui ces contributions fasse partie des charges d'exploitation. Nous pouvons supposer que les 500 000 € supplémentaires pris par SAUR représentent un manque à gagner dans le Lot-et-Garonne. La structure locale est donc pénalisée pour exécuter correctement le contrat. Un courrier va être adressé à chaque délégataire dans ce cas.

Par ailleurs, le responsable de la cellule de contrôle des contrats de DSP précise que le délégataire VEOLIA pour l'assainissement de CASTELMORON a eu un problème sur le séchage des boues sur certains lits. Des transports supplémentaires de boues liquides ont été nécessaires vers la station de TONNEINS. Ils correspondent environ au déficit de 9 000 € annoncé.

Dans la salle de la Régie de NÉRAC, Monsieur ARGENTO, délégué du Nomdieu, souhaite savoir si la compétence pour les stations thermales s'applique au Syndicat. Madame la Présidente indique que non.

Dans la salle de FAUILLET, Monsieur POIGNANT, délégué de SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL souhaite savoir où en est la télérelève. Le Directeur indique que certains secteurs équipés récemment avec des techniques plus fiables permettent d'obtenir un taux de relève de plus de 90 %. Par contre, en secteur rural, plus vallonné, les têtes émettrices ne fonctionnent pas correctement et seulement la moitié des dispositifs remontent les informations. Le Directeur explique qu'avec le responsable de la régie, ils se sont interrogés sur la possibilité de mettre en place ce système. Le secteur de la régie étant principalement en milieu rural, le taux de collecte n'est pas garanti. D'autre part, la relève manuelle permet d'avoir une meilleure connaissance du réseau, des branchements, des usagers, ... Le technicien peut aussi déceler une fuite.

4. Présentation du Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité des Services Publics (R.P.Q.S.) d'Eau Potable et d'Assainissement

Le Comité Syndical a été appelé à approuver le Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement, regroupant de façon synthétique l'ensemble des données de tous les Territoires d'EAU47. Ce RPQS présente également l'ensemble des indicateurs réglementaires des services d'eau et d'assainissement. Préalablement à cette séance, chaque commission territoriale a été informée des éléments propres à son territoire courant juin 2021.

Le rapport dans sa globalité et ceux présentés par territoire sont disponibles sur le site www.eau47.fr rubrique NOS ACTIVITÉS/RAPPORTS.

Les questions suivantes ont été soulevées :

Dans la salle de DURAS, Monsieur PATISSOU, délégué de SOUMENSAC, demande si l'on a un élément de comparaison afin de savoir si 2,8 jours de stock d'eau est suffisant sur le territoire. Madame la Présidente indique que 2 jours sont préconisés par les délégataires.

Dans la salle de DAMAZAN, un élu demande si un plan prévisionnel est prévu, avec peut-être de nouvelles techniques, pour réduire les 5 500 000 m³ perdus chaque année. Le Directeur indique que le problème se

situé au niveau des 8 500 km de réseaux longs et anciens situés en majorité en campagne. Le Syndicat et les exploitants travaillent ensemble pour rechercher les fuites, les moyens humains sont mis et les techniques utilisées sont de plus en plus performantes. Le renouvellement des réseaux est également une solution. L'idéal serait d'en changer 2 % par an, contre 1 % actuellement, mais cela nécessite des moyens financiers importants. Le Syndicat travaille également au renouvellement des branchements qui sont aussi source de fuites. Ce sujet devra être pris en compte prochainement lorsque les élus devront se prononcer sur le prix unique de l'eau.

Madame la Présidente précise que depuis 2018 les rendements augmentent. C'est le fruit d'actions importantes des délégataires entreprises dans la recherche de fuites. Depuis 2020, date de signatures de nouveaux contrats dans lesquels le Syndicat a mis des obligations de moyens aux délégataires, les fuites sont de plus en plus recherchées. L'an prochain, les pertes devraient continuer à diminuer.

Dans la salle de FAUILLET, Monsieur LERDU, délégué de BIRAC-SUR-TREC, demande comment sont déterminés les volumes pris sur les poteaux incendie ? Le Directeur explique qu'un ratio de 10 m³ par an est appliqué par tous les exploitants sur ces volumes en provenance des poteaux incendie.

Dans la salle de DURAS, un élu interroge le Syndicat sur le tarif de 78 € net appliqué pour un contrôle périodique de bon fonctionnement pour les propriétaires non raccordés au réseau d'eau potable qui est plus cher que les 6,50 € net par semestre pour les autres propriétaires. Le Directeur explique que le contrôle ayant lieu tous les 6 ans, le tarif a été calculé de la même façon : 6 ans à 6,50 € par semestre correspond à 78 €.

- Le Comité approuve à l'unanimité, 130 voix pour à main levée, le contenu du Rapport annuel du Syndicat EAU47 sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement relatif à l'exercice 2020.

FINANCES

Délibérations n°21-053-C et 21-054-C

5. Reprise des résultats de clôture des Syndicats de Nord Séoune, Damazan-Buzet, Clairac-Castelmoron et de la commune de Calonges intégrés à EAU47 en 2019, 2020 et 2021

Conformément aux règles en matière de transfert de compétences, et aux modalités définies par EAU47, le Comité syndical a été appelé à approuver la reprise des résultats budgétaires de clôture 2019, 2020 et 2021, sur la base des comptes administratifs et comptes de gestion des communes et syndicats ayant transféré leurs compétences eau potable, assainissement collectif ou assainissement non collectif à EAU47.

Ces résultats budgétaires concernent :

Commune (ou EPCI)	Compétence(s) transférée(s)	Délibération communale ou EPCI	Délibération EAU47	Date d'effet
SI NORD SÉOUNE	AEP & AC	2 mars 2020	9 mars 2020	1 ^{er} janvier 2021
SI DAMAZAN BUZET	AEP & ANC	26 novembre 2018	18 novembre 2019	1 ^{er} janvier 2020
SI CLAIRAC CASTELMORON	AEP & ANC	10 juin 2019	18 novembre 2019	1 ^{er} janvier 2020
COMMUNE DE CALONGES	AC	8 mars 2019	28 mars 2019	1 ^{er} janvier 2019

À ce titre, il est rappelé que, dans la plupart des cas, ces transferts ont notamment entraîné la reprise des encours de dette, dont il faut tenir compte conformément à la délibération d'EAU47 du 31 mars 2016 définissant un cadre directeur pour les conditions de reprise des résultats budgétaires (Commune de Calonges).

Les principes directeurs liés aux modalités de reprise des résultats, les éléments budgétaires fournis et la situation financière de chacune des collectivités d'origine, permettent de déterminer les règles de reprises des résultats suivantes :

- les résultats d'investissement déficitaires ou excédentaires sont repris par le Syndicat EAU47,
- les résultats de fonctionnement excédentaires sont conservés par la commune lorsque l'endettement transféré à EAU47 est nul ou faible, ou alors partagé pour moitié entre la commune et le Syndicat EAU47, déduction faite de ce résultat des versements des différentes redevances à effectuer par EAU47 à l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- les résultats de fonctionnement déficitaires sont conservés dans les budgets communaux,
- concernant les collectivités ayant un budget unique, les résultats de clôture de ceux-ci seront repris par EAU47 à parts égales sur les budgets concernés.

Aussi, il convient de délibérer pour les communes et syndicats suivants et dans les conditions suivantes :

Budget annexe AEP MUTUALISÉ

Collectivité d'origine	Résultats de clôture – CA/CG (en €)		Repris par EAU47	Conservé par la collectivité d'origine
SI NORD SÉOUNE (50 % AEP) 1 ^{er} janvier 2021	Investissement	82 419,69	41 851,91	0,00
	Fonctionnement	1 284,13		
	Total	83 703,82	41 851,91	0,00
SI DAMAZAN BUZET (AEP) 1 ^{er} janvier 2020	Investissement	- 98 731,16	- 98 731,16	0,00
	Fonctionnement	466 730,57	466 730,57	0,00
	Total	367 999,41	367 999,41	0,00
SI CLAIRAC CASTELMORON (AEP) 1 ^{er} janvier 2020	Investissement	11 890,43	11 890,43	0,00
	Fonctionnement	40 419,60	40 419,60	0,00
	Total	52 310,03	52 310,03	0,00

Budget annexe AC MUTUALISÉ

Collectivité d'origine	Résultats de clôture – CA/CG (en €)		Repris par EAU47	Conservé par la collectivité d'origine
SI NORD SÉOUNE (50% AC) 1 ^{er} janvier 2021	Investissement	82 419,69	41 851,91	0,00
	Fonctionnement	1 284,13		
	Total	83 703,82	41 851,91	0,00
COMMUNE DE CALONGES (AC) 1 ^{er} janvier 2019	Investissement	1 774,11	1 774,11	0,00
	Fonctionnement	14 661,60	14 661,60	0,00
	Total	16 435,71	16 435,71	0,00
Budget annexe ANC				

Collectivité d'origine	Résultats de clôture – CA/CG (en €)		Repris par EAU47	Conservé par la collectivité d'origine
SI DAMAZAN BUZET (ANC) 1 ^{er} janvier 2020	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	179 628,76	179 628,76	0,00
	Total	179 628,76	179 628,76	0,00
SI CLAIRAC CASTELMORON (ANC) 1 ^{er} janvier 2020	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	48 354,68	48 354,68	0,00
	Total	48 354,68	48 354,68	0,00

Madame la Présidente remercie les collectivités qui ont transmis des situations financières saines et avec qui le transfert s'est fait en bonne entente.

- Le Comité décide à l'unanimité, 116 voix pour à main levée, de reprendre les résultats budgétaires de clôture des collectivités ci-dessus intégrés à EAU47 en 2019, 2020 et 2021.

6. Régie EAU47 – Évolution des conditions de facturation – Mise en place du report des avoirs sur les factures suivantes

En 2020 plus de 1 200 avoirs ont été traités par les services du Syndicat. Le traitement de ces avoirs prend beaucoup de temps et occasionne de ce fait de nombreuses réclamations de la part des usagers.

Il a donc été proposé à l'assemblée de déduire à l'avenir les avoirs sur le montant des prochaines factures. Le montant maximum de l'avoir à reporter serait de 50 €, ce qui permettrait une élimination d'environ 60% des avoirs.

Il est précisé qu'à la demande de l'utilisateur, le remboursement anticipé de l'avoir pourra être réalisé sans attendre la prochaine facture.

- Le Comité approuve à l'unanimité, 116 voix pour à main levée, la déduction systématique des avoirs d'un montant inférieur ou égal à 50 € sur le montant des prochaines factures de la Régie EAU47.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°21-055-C à 21-057-C

7. Installations et désignations des délégués à diverses instances, en remplacement des délégués titulaires et/ou suppléants :

Certains délégués au Comité du Syndicat EAU47 ont été remplacés par les collectivités adhérentes pour divers motifs (décès, démission, nouvelles élections municipales).

Conformément aux statuts du syndicat EAU47 applicables au 1^{er} juillet 2021 et notamment :

- l'article 4.2.2 relatif à la représentativité des EPCI pour les membres avec transfert : « les EPCI membres sont représentés au sein du Comité syndical selon les règles suivantes : 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour chaque commune adhérente à l'EPCI pour laquelle la compétence AEP et/ou Assainissement est transférée à EAU47 »,
- l'article 5.2 relatif à la composition du Bureau : « le Bureau comprend 2 représentants supplémentaires par Territoire, élus par le Comité »,

et selon le règlement intérieur du Syndicat EAU47 approuvé en février 2021 et notamment :

- l'article 15 relatif à la composition du bureau : « le Bureau syndical est composé de 2 représentants supplémentaires par territoire »,

- l'article 25.2 relatif à la composition des commissions thématiques : « pour la commission Ressources Humaines ... d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant issus de chaque Territoire », « pour la commission Finances ... de 2 délégués titulaires issus de chaque Territoire ».

De plus, un des délégués à remplacer est membre de la commission d'Appel d'offre/Jury. Il est précisé que l'article R2162-24 du Code de la Commande Publique prévoit que pour les concours le jury est composé des membres de la CAO.

Il a donc été proposé au Comité :

- **Installations :**

Territoire	Prénom Nom élu à remplacer	Commune	Désignation par / le	Nom
ALBRET	Jean DUPONT (titulaire)	Barbaste	Albret Cté 24/03/21	Valérie TONIN
	Pierre JELIAZOVSKI (titulaire)	Réaup-Lisse	Albret Cté 03/11/20	Alain LALANNE
	Serge LAGOURGUE (suppléant)	Calignac	Albret Cté 24/03/21	Alban CASSAGNABÈRE
BRAME	Serge CADRET (titulaire) Alain BOUTELIER (suppléant)	Seyches	VGA 25/03/21	Alain BOUTELIER Emmanuel VIGO
	Romain EYGUIÈRE (titulaire) Serge COSTELLA (suppléant)	Moustier	Pays Lauzun 26/05/2021	Serge COSTELLA Jean-Claude BLOUET
GARONNE	Christelle PELLEGRIN (titulaire)	Razimet	CCPrayssas 10/05/21	Jean-Pierre ISSERT
LOT AMONT47	Stéphanie AVIGNON (suppléante)	Vailleilles	Vailleilles 29/03/21	Michel CRÉHEN
NORD DU LOT	Clélia SERRES (suppléante)	Castelnaud de Gratecambe	BHAP 03/12/20	Martine GLAUNEZ-GODARD
PORTE DES LANDES	Nelly LEPILEUR (titulaire)	Saint-Léon	CC Prayssas 10/05/21	Marie-Line CRAGNOLINI
	Marie-Line CRAGNOLINI (suppléante)			Alexandre RAYMOND
SUD DU LOT	James LONGUET et Christophe MÉLON (titulaires) Catherine LARRIEU et Jean-François SAUVAUD (suppléants)	Aiguillon	CCPrayssas 10/05/2021	James LONGUET et Christophe MÉLON (titulaires) Catherine LARRIEU et Jean-François SAUVAUD (suppléants)

Pour information, conformément aux articles 15 et 25.2 du Règlement intérieur d'EAU47, de nouveaux élus représentants certains territoires aux commissions thématiques et bureau ont été pré-désignés aux commissions territoriales concernées courant juin 2021 :

- **Désignation au bureau après pré-désignation en commission territoriale de la « Brame » le 10 juin 2021 :**

Territoire	Prénom Nom élu à remplacer	Commune	Instance	Candidature
BRAME	Serge CADRET (titulaire)	Seyches	BUREAU	Jean-Noël VACQUÉ, Miramont

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants 116
- Nombre de bulletins blancs 0
- Nombre de suffrages exprimés 116
- Majorité absolue : 59
- A obtenu : 116 voix

- **Installations aux commissions diverses après pré-désignations en commissions territoriales courant juin 2021 :**

Territoire	Prénom Nom élu à remplacer	Commune	Instance	Candidatures
ALBRET	Jean DUPONT (titulaire)	Barbaste	Commission « Finances »	<i>En attente commission du 29/06/2021</i>
	Pierre JELIAZOVSKI (titulaire)	Réaup-Lisse	Commission « Finances »	<i>En attente commission du 29/06/2021</i>
BRAME	Serge CADRET (titulaire)	Seyches	Commission « RH »	Jean-Alain BOUTELIER, Seyches
VILLENEUVOIS	suppléant		Commission « RH »	Freddy GUEUDIN
SUD DU LOT		Aiguillon	Commission « Finances »	Christophe MÊLON
		Aiguillon	CAO et Jury	James LONGUET

- **Le Comité installe et élit à l'unanimité, 116 voix pour à main levée, les élus au sein du Comité syndical EAU47 et des diverses instances comme cité ci-dessus.**

8. Convention d'adhésion « Information géographique – EAU47 » avec le CDG 47

Le Syndicat EAU47 a signé deux conventions avec le Centre de Gestion du Lot-et-Garonne : « Information Géographique EPI » (Cadastre et réseaux ASN/AEP) et « Application SIG WEB de Gestion de l'ANC ».

Le CDG47 a proposé au Syndicat d'harmoniser et de simplifier les modes de calculs des trois applications utilisées actuellement (Cadastre, ASN/AEP et ANC). Il est donc proposé au Comité d'adopter la convention d'adhésion « information géographique – EAU47 » :

- « Cadastre » : consultation cadastrale pour tous les services de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) et foncier,
- « ASN AEP » : gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif,
- « SPANC » : gestion des dossiers d'assainissement non collectif.

Il est précisé que la cotisation annuelle 2021, calculée proportionnellement au nombre de communes en adhésion est fixée pour les trois applications, Cadastres, ASN AEP et SPANC est fixée à 34 887,60 €.

- **Le Comité adopte à l'unanimité, 116 voix pour à main levée, le projet de convention « Information géographique – EAU47 » à conclure avec le CDG47 relative à la mise à disposition des applications SIG « Cadastre », « ASN AEP » et « SPANC ».**

9. Modification de la délibération n°17_016_C du 23 février 2017 relative aux modalités d'écrêtement des factures d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de la loi « Warsmann »

La délibération précise qu'il incombe aux délégataires d'établir un état annuel par commune des dégrèvements, lequel sera présenté pour approbation au Bureau syndical l'année n+1. Ces montants relèvent d'un cadre réglementaire et sont déjà dégrévés au moment du vote en Bureau. Il est donc apparu nécessaire de supprimer la mention « pour approbation au Bureau syndical » et la remplacer par « pour information au Bureau syndical ». Il a également été proposé de remplacer « délégataire » par « exploitant ». En effet, les dégrèvements des délégataires et de la régie sont concernés par ces modalités d'écrêtement des factures. Cette délibération annule et remplace la n°17_016_C.

- **Le Comité définit à l'unanimité, 116 voix pour à main levée, les modalités d'écrêtement de facture d'eau potable et d'assainissement suite à une surconsommation anormale en cas de fuite après compteur prévu par la loi dite « Warsmann ».**

QUESTIONS DIVERSES

Dans la salle de DURAS, Monsieur PATISSOU, délégué de SOUMENSAC, adresse une question directe à Monsieur Jean-Louis COUREAU, Vice-Président du territoire du Sud du Lot, en tant que Président de la communauté de communes de la Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (PAPS) sur la fusion qui s'annonce dans la presse entre l'Agglomération d'Agen et la PAPS. Quelles conséquences y aura-t-il pour EAU47 ?

Monsieur COUREAU précise que ni la PAPS, ni son Président, ni un maire membre de la PAPS n'a demandé cette fusion. Il s'agit d'un point au programme de la mandature de Monsieur DIONIS, Président de l'Agglomération d'Agen. Ce projet « surprise » de tendre la main à la PAPS a été annoncé le 16 juillet 2020, lors de son élection, à l'unanimité, à la présidence de l'Agglo. Suite à cette annonce, il a eu des contacts rapides avec Monsieur DIONIS afin d'avoir des explications sur la non prévenance de ce projet et connaître ses intentions.

Depuis septembre 2020, l'ensemble des Maires a estimé que l'Agglo pouvait envisager un rapprochement par fusion (renforcé dans le dispositif de la loi NOTRe). Depuis octobre 2020, le sujet est étudié dans le cadre très réglementaire des conférences des Maires, des bureaux et conseils communautaires. Aujourd'hui, les deux EPCI ont traité l'examen de l'ensemble des compétences de chacune. Le 17 juin, le Bureau communautaire de l'Agglo a voté à une forte majorité (80 %) le projet d'intention de poursuivre la fusion. La proposition de nouveaux statuts de l'Agglo a été validée et retravaillée pour être votée le 8 juillet, dont les compétences eau et assainissement.

Lors de la 6^{ème} conférence des Maires il y a quinze jours, la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) et le SGC (Service de Gestion Comptable) ont été auditionnés. Dans quelques heures, une autre conférence des Maires de la PAPS se prononcera, sans valeur réglementaire, sur la continuité du projet.

Sur EAU47, nous ne connaissons pas encore les conséquences. L'Agglo d'Agen a déjà absorbé des communes du Sud d'Agen et du Sud du Lot.

Madame la Présidente rappelle qu'elle a absorbé les secteurs avantageux financièrement. Plusieurs solutions se présentent :

- l'Agglo peut adhérer à EAU47 par représentation substitution,
- l'Agglo n'adhère pas à EAU47 et garde la compétence : elle récupère les emprunts, les travaux en cours, les recettes, les ressources en eau.....

Monsieur PATISSOU explique que la question de fond à se poser est la suivante : on a du réseau rural sur lequel il est difficile d'intervenir. Si cette mutualisation départementale initiée par le Syndicat EAU47 s'émiette, quel message Monsieur COUREAU passe aux Maires de la PAPS ?

Monsieur COUREAU explique qu'il passe un message de veille, de prudence, de qualité d'audit. Il faudrait réfléchir à passer un cap et oser la représentation substitution pour que la quasi-totalité du département soit à EAU47.

Madame LE LANNIC précise que l'enjeu principal de l'Agglo d'Agen est de passer la barre des 100 000 habitants, qui ouvre des portes financières importantes. Le problème pour les Maires des communes rurales de la PAPS réside dans leur représentation en Conseil Communautaire. Il y a un déséquilibre flagrant entre le nombre de voix dont disposent Agen et sa couronne urbaine et les autres communes rurales. Il serait bien que la PAPS vérifie si les promesses faites à Laplume ou Astaffort à l'époque ont été tenues.

Monsieur PATISSOU exprime son inquiétude car le message qui passe n'est pas un message départemental et Monsieur COUREAU, 1^{er} Vice-Président du Syndicat EAU47, est le mieux placé pour faire passer ce message.

Monsieur COUREAU indique que l'expérience des uns nous sert. C'est pourquoi la négociation dure déjà depuis 10 mois. La PAPS prend beaucoup de précautions et cela peut se produire prochainement avec d'autres EPCI aussi. De plus, peu de choses sont dites via la presse. À la rentrée en septembre, les 31 communes de l'Agglo d'Agen voteront et les 13 communes de la PAPS aussi, chacune de leur côté. Si un EPCI n'obtient pas la majorité qualifiée, le projet s'arrêtera pour ce mandat.

POUVOIR ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

♦ Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 8 mars 2021 :

- 21_039_D Attribution du marché de travaux n° 024/2020 Renouvellement de la station d'épuration de Croquelardit (4500 EH) sur la commune de Penne d'Agenais – Territoire du Lot Amont 47
- Groupement SOGEA SOH/ SANTERNE/ARTOMIA (solution de base) = 2 758 825.00 € HT (Toutes Tranches) dont Tranche Ferme : 2 663 825 € HT ; Tranche optionnelle n°1 : 10 000 € HT ; Tranche optionnelle n°2 : 30 000 € HT ; Tranche optionnelle n°3 : 55 000 € HT
- 21_040_D Modification de marché n° 1 concernant la Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un système d'assainissement collectif dans le Bourg de la commune de SAINT-LEGER (ALTEREO = 8 549,80 € HT)
- 21_041_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 1 Réservoir de Bordessoules sur la commune de CASTELJALOUX du marché de travaux n° 054/2019 concernant des travaux de Réhabilitation de réservoirs d'eau potable sur le Territoire Syndical (SOC/MARTIN DOMINIQUE = +9 560,00 € HT)
- 21_042_D Recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité (SPANC)
- 21_043_D Attribution du marché de travaux n° 054/2020 concernant le Réaménagement du parking de la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de NERAC - Territoire de l'Albret (SAINCRY/SPIE BATIGNOLLES MALET SA = 230 664,90 € HT)
- 21_044_D Convention technique et financière pour des travaux d'extension du réseau au lieu-dit "Fonpeyrade" sur la commune de MONCLAR
- 21_045_D Modification de marché n° 1 du marché de travaux n° 068/2019 concernant l'amélioration des équipements de la Station d'Épuration des Eaux Usées de la commune de SAINT-LAURENT - Territoire de Sud du Lot (OPURE/PAJOT = Pas d'incidence financière)
- 21_046_A Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement GRANGES SUR LOT
- 21_047_A Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement LAUGNAC

- 21_048_A Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement AURIAC SUR DROPT LEVIGNAC DE GUYENNE LOUBES BERNAC ET VILLENEUVE DE DURAS
- 21_049_D Modification de marché n° 1 du marché de travaux n° 001/2020 concernant les travaux sur la Station d'Épuration des Eaux Usées de "Laugas" de la commune de CASTELJALOUX - Territoire Porte des Landes (OPURE/PAJOT/ELECTROMONTAGE = Pas d'incidence financière)
- 21_050_D "Attribution du marché de travaux n° 018-2020 Mission de Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation des réseaux du Centre-Ville - Commune de CASTELJALOUX - Territoire Porte des Landes (Groupe 1 : Réseaux d'eau potable ; Groupe 2 : Réseaux d'assainissement) LS INGENIERIE = 209 750,00 € HT (Toutes Tranches) dont : Tranche Ferme (AVP global +Phase 1 VRD): 75 350 €HT / Tranche optionnelle n°1 (Phase 2 VRD): 26 880 €HT / Tranche optionnelle n°2 (Phase 3 VRD) : 26 880 € HT / Tranche optionnelle n°3 (Phase 4 et 4 bis VRD) : 26 880 € HT /Tranche optionnelle n°4 (Phase 5 VRD) : 26 880 € HT / Tranche optionnelle n°5 (Phase 6 VRD) : 26 880 € HT
- 21_051_D Modification de marché n° 3 du marché de travaux n° 031/2019/L2 concernant l'Alimentation en eau potable et le transfert des eaux usées pour le site de CENTER PARC - Commune de CASTELJALOUX - Territoire Porte des Landes - Lot n° 2 Génie Civil et Équipements - Source de Clarens / Réservoir et Poste de refoulement du CENTER PARC - 2 groupes (Groupe 1 : Équipements d'eau potable - Groupe 2 : Équipements d'eaux usées) - (ELECTROMONTAGE/OPURE/PAJOT = 59 185,29 € HT)
- 21_052_D Attribution du marché de travaux n° 009/2021 concernant le Renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la rue "Mirabeau" sur la commune de VILLEREAL en 2 groupes - Groupe n° 1 Eau potable - Groupe n° 2 Assainissement (COUSIN PRADERE = 82 396,04 € HT soit 26 688,43 € HT pour le Groupe 1 et 55 707,61 € HT pour le Groupe 2)
- 21_053_D Modification n° 2 du marché de services n° 068/2018 pour la mission de coordination SPS pour la construction du Bâtiment de la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX
- 21_054_D Modification de marché n° 1 du marché de travaux n° 031/2019/L1 concernant l'Alimentation en eau potable et le transfert des eaux usées pour le site de CENTER PARC - Commune de CASTALJALOUX - Territoire Porte des Landes - Lot n° 1 Réseaux d'eau potable et d'eaux usées - 2 groupes (Groupe 1 : Réseau d'eau potable - Groupe 2 : Réseaux d'eaux usées) - (COUSIN PRADERE/SOGEA = 116 206,70 € HT)
- 21_055_D Modification de marché n° 1 du marché n° 053/2019 concernant le déplacement du réseau d'alimentation d'eau potable de la RD n° 143 sur la commune de PUCH D'AGENAIS - Territoire Porte des Landes (INEO AQUITAINE = 7 852,25)
- 21_056_D Commune de FOURQUES SUR GARONNE Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial n°81311900136 avec les Voies Navigables de France
- 21_057_D Modification de marché n° 1 du marché de travaux n° 046/2019 concernant le lot n° 6 Menuiserie Bois pour la construction du bâtiment de la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SAS BOLZON = +1 717,95 € HT)
- 21_058_D Modification de marché n° 1 du marché de travaux n° 035/2020 Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Lotissement Julia sur la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot - Territoire du Nord du Lot (Modification de la part de chaque cotraitant sans modification financière)
- 21_059_D Attribution du marché de Travaux n°012/2021 Extension du réseau d'assainissement eaux usées secteur Lauzine - Commune de LACAPELLE-BIRON – Territoire Lot Amont 47 / LAGES ET FILS : 67 166,77 € HT
- 21_060_D Attribution du marché de travaux n° 036/2020 concernant la Restructuration des réseaux d'eaux usées sur la commune de FOURQUES SUR GARONNE pour le Territoire de Garonne en 2 lots - Lot n° 1 Conduite de transfert des effluents en provenance du Lotissement "Les Sables" vers le poste de refoulement existant de "Cadrouil" (SOGEA SOH = Base à 120 268,35 € HT) - Lot n° 2 Restructuration des systèmes de transfert des eaux usées des postes de refoulement de "Cadrouil" et de "Candeley" et Création du poste de refoulement du lotissement "Les Sables" (SADE CGTH = Base négociée à 339 573,67 € HT)
- 21_061_D Servitude passage de canalisations commune de CASTELJALOUX- parcelle AO 105
- 21_062_D Commune de FUMEL Acquisition de la parcelle AC 384 appartenant à la SCI CHRISTY
- 21_063_D Virement de crédit nécessaire pour des annulations de titres sur exercice antérieur sur le budget annexe régie Eau Potable
- 21_064_A Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement CONDEZAYGUES, FUMEL, MONTAYRAL, MONSEMPRON-LIBOS, SAINT-VITE
- 21_065_A Établissement des lignes directrices de gestion
- 21_066_D Attribution du marché complémentaire de travaux n° 21016 concernant le complément pour une plateforme de stationnement pour le Réaménagement du parking de la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de NERAC - Territoire de l'Albret (SAINCRY/SPIE BATIGNOLLES = 7 012,50 € HT)

- 21_067_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 1 VRD du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SAUVANET TP = +468,41 € HT)
- 21_068_D Modification de marché n° 2 pour le lot n° 2 Clôtures / Portail du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (ID VERDE = +67,95 € HT)
- 21_069_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 3 Gros œuvre du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SARL COLPIN CONSTRUCTIONS = - 2 567,22 € HT)
- 21_070_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 5 Menuiserie Aluminium du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SARL MIRALUVER SOCIETE NOUVELLE = +279,83 € HT)
- 21_071_D Modification de marché n° 2 pour le lot n° 6 Menuiserie Bois du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SAS BOLZON Lucien MENUISERIES AQUITAINE = +113,61 € HT)
- 21_072_D Modification de marché n° 2 pour le lot n° 7 Plâtrerie du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SARL CAPSTYLE = -300,48 € HT)
- 21_073_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 8 Carrelage du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SARL HEBRAS GARCIA = +85,10 € HT)
- 21_074_D Modification de marché n° 2 pour le lot n° 9 Électricité du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (INEO AQUITAINE SNC = +237,79 € HT)
- 21_075_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 10 Chauffage Ventilation Plomberie du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SARL RIGO Jean-Pierre = +194,34 € HT)
- 21_076_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 11 Peinture du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SARL DELTA DECO = +61,21 € HT)
- 21_077_D Modification de marché n° 1 pour le lot n° 12 Élévateur du marché de travaux n° 046/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX (SARL ASCENSEURS ET AUTOMATISME DE GASCOGNE = +81,11 € HT)
- 21_078_D Modification de marché n° 1 pour le marché de travaux n° 067/2019 concernant la construction du bâtiment pour la Régie d'exploitation Eau47 sur la commune de CASTELJALOUX - Relance du lot Charpente Métallique infructueux pour offres inacceptables lors de la consultation précédente 046/2019 (Ets BERTO SARL = -898,24 € HT)
- 21_079_D Demande de dégrèvement exceptionnel MME DUTHEIL à LANNES pour un montant de 103,20 €
- 21_080_D Modification n° 1 du marché de service n° 020-2019 Mission de Maîtrise d'œuvre pour des Travaux de réhabilitation sur réseaux et ouvrages d'assainissement collectif en 2 lots / Lot n° 2 Commune de SAINT-LAURENT (Territoire Sud du Lot) - Réhabilitation des postes de refoulement de SAINT-LAURENT et de PORT-SAINTE-MARIE/ PURE ENVIRONNEMENT - Passage au forfait de rémunération définitive : + 15,03%
- 21_081_D Demande de dégrèvement exceptionnel MME EMERY à PUCH D'AGENAIS pour un montant de 66,46 €
- 21_082_D Convention technique et financière pour des travaux d'extension du réseau commune de SAINTE-COLOMBE-DE-DURAS au lieu-dit « Les Gouranneaux »
- 21_083_D Convention technique et financière pour des travaux d'extension du réseau commune de CAUMONT SUR GARONNE au lieu-dit « Verduts »
- 21_084_D Modification n° 1 au marché de travaux n° 071/2019 concernant la mise en place d'un système d'assainissement collectif eaux usées sur la commune de SAINT-PIERRE-DE-BUZET - Territoire Porte des Landes (Lot concerné : Lot n° 1 Canalisations et ouvrages annexes = INEO AQUITAINE SNC / +24 960,00 € ht)
- 21_085_D Modification n° 3 du marché de travaux n° 040/2019 pour la création d'une STEP pour la commune de CASTELJALOUX sur le site de Clarens concernant le traitement des effluents de Clarens et du futur CENTER PARC - Territoire de Porte des Landes (SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE / SAUR DIROP TOULOUSE / MALET / SANTERNE AQUITAINE = +23 193,68 € HT)

- 21_086_D Modification n° 1 du marché de travaux n° 049/2020 concernant la mise en place de modules de télétransmission sur des compteurs de sectorisation existants (Lot concerné : Lot n° 1 Territoire Porte des Landes = SADE CGTH : +2 880,00 € HT)
- 21_087_D Modification n° 1 du marché de travaux n° 049/2020 concernant la mise en place de modules de télétransmission sur des compteurs de sectorisation existants (Lot concerné : Lot n° 2 Territoire de l'Albret = SADE CGTH : +930,00 € HT)
- 21_088_D Modification n° 1 au marché de services n° 078/2019 concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des berges de "La Gupie" le long de la station d'épuration sur la commune de CASTELNAU SUR GUPIE - Territoire Nord de Marmande (AMEAU INGENIERIE = +3 311,64 € HT)
- 21_089_D Servitude de passage de canalisation commune de MONCRABEAU Mr ASHTON Mme LEE

◆ **Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 5 novembre 2020 :**

- 20_011_B Autorisation de lancement d'une procédure de « sélection préalable » à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une ombrière solaire sur le parking de la Régie d'exploitation Eau47 à Nérac – Accord à l'unanimité
- 20_012_B Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne Eau Potable – Accord à l'unanimité
- 20_013_B Demandes de subventions au Fond National pour l'Archéologie Préventive Eau Potable du Pôle de Santé à Villeneuve sur Lot – Accord à l'unanimité
- 20_014_B Admissions en non-valeur et créances éteintes – Budgets annexes « eau potable mutualisé » « assainissement collectif mutualisé » « assainissement non collectif » « régie eau potable » et « régie assainissement collectif » 2020 – Accord à l'unanimité
- 20_015_B Demande de dégrèvement exceptionnel de sa facture d'eau par Mme Catherine MIRANDA pour fuite après compteur (moyenne de 50 à 769 m3 relève d'août 2019 et 403 m3 relève juillet 2020) – Accord à l'unanimité
- 20_016_B Demandes de dégrèvement exceptionnel – Régie d'Exploitation secteur CASTELJALOUX – Accord à l'unanimité
- 20_017_B Demandes de dégrèvement exceptionnel – Régie d'Exploitation secteur NERAC – Accord à l'unanimité
- 20_018_B Approbation de l'état annuel 2020 des dégrèvements Eau Potable et Assainissement Collectif accordés par la Régie Eau47 – Accord à l'unanimité
- 20_019_B Autorisation et adoption du projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées du Syndicat Eau47 à conclure avec la société ROUCADIL commune de Montayral – Accord à l'unanimité
- 20_020_B Autorisation et adoption du projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées du Syndicat Eau47 à conclure avec la CAVE DU MARMANDAIS commune de BEAUPUY – Accord à l'unanimité
- 20_021_B Autorisation et adoption du projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées du Syndicat Eau47 à conclure avec les établissements E. LECLERC commune de Montayral – Accord à l'unanimité
- 20_022_B Autorisation et adoption du projet de convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées du Syndicat Eau47 à conclure avec la société Fromagerie de la Lémance commune de Montayral – Accord à l'unanimité
- 20_023_B Convention de fourniture d'eau entre l'AGGLOMERATION d'AGEN et EAU47 (Albret) – Accord à l'unanimité
- 20_024_B Convention de fourniture d'eau entre le syndicat EAU47 (Albret) vers le Syndicat Armagnac Ténarèze S.A.T. – Accord à l'unanimité
- 20_025_BBIS Convention de transfert de données pour la facturation de l'assainissement collectif sur le territoire de Penne Tournon entre VEOLIA et AGUR – Accord à l'unanimité
- 20_026_B Convention de dépotage B-NL-NM-SL AGUR – Accord à l'unanimité
- 20_027_B Convention de dépotage CONDEZAYGUES SAUR – Accord à l'unanimité

- 20_028_B Convention concernant les modalités de fonctionnement du fond de solidarité « Chèque Eau » dans le cadre du contrat de concession avec AGUR - Communes d'Aiguillon (centre-ville) et de Nicole – Accord à l'unanimité
- 20_029_BBIS Convention pour le transfert de données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif des usagers situés sur la commune de Pujols – Accord à l'unanimité
- 20_032_B Demande de M. et Mme GUILBAUD Guy, commune de Saint-Pardoux-du-Breuil concernant une dérogation de 10 ans au raccordement de leur propriété au réseau d'assainissement collectif de la commune. – Accord à l'unanimité
- 20_033_B Demande de prise en charge par le Syndicat Eau47 de la Participation aux frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'habitation de M. et Mme BECOT commune de Saint-Pardoux- du-Breuil ainsi que du montant de leurs travaux de raccordement au réseau collectif – Accord à l'unanimité
- 20_034_B Approbation des projets de zonages d'assainissement et lancement des enquêtes publiques pour modification de zonages concernant les communes de Granges sur Lot et Laugnac, Territoire du Sud du Lot – Accord à l'unanimité
- 20_035_B Approbation des projets de zonages d'assainissement et lancement des enquêtes publiques pour modification de zonages concernant les communes de Fumel, Condezaygues, Montayral, Monsempron-Libos, Saint-Vite Territoire Lot Amont 47 – Accord à l'unanimité
- 20_036_B Approbation du projet de zonage d'assainissement et lancement de l'enquête publique pour la modification du zonage de la commune de Villeneuve de Duras, Territoire Nord de Marmande – Accord à l'unanimité
- 21_001_B Achat d'eau consécutif à la réhabilitation du réservoir de Pinel le Roc sur la commune de Pinel-Hauterive, par la société SAUR pour un montant de 20 798,93 € HT – Accord à l'unanimité
- 21_002_B Accord de principe pour la prise en charge par le Syndicat EAU47, de la facture de VEG de la commune d'Aiguillon vers la commune de Nicole sur la période du 01/01/2020 au 30/06/2020 pour un montant de 3 771,19 € HT – Accord à l'unanimité
- 21_003_B Convention de vente d'eau entre la commune d'Aiguillon et la commune de Clairac – Accord à l'unanimité
- 21_004_B Avenant 1 à la convention de vente d'eau du territoire du Sud du lot et la commune d'Aiguillon – Accord à l'unanimité
- 21_005_B Convention de vente d'eau entre le secteur de Damazan-Buzet et les communes de Xiantrailles-Montgaillard – Accord à l'unanimité
- 21_006_B Convention de vente d'eau entre le secteur de Damazan-Buzet et la commune de Vianne – Accord à l'unanimité
- 21_007_B Convention de vente d'eau entre le secteur de Damazan-Buzet et le territoire de Porte des Landes – Accord à l'unanimité
- 21_008_B Convention de vente d'eau entre le secteur de Tournon d'Agenais et le Syndicat de La Lémance – Accord à l'unanimité
- 21_009_B Convention de vente d'eau entre le Syndicat de La Lémance et le secteur de Tournon d'Agenais – Accord à l'unanimité
- 21_010_B Convention de vente d'eau entre le Syndicat de La Lémance et le territoire du Nord du Lot – Accord à l'unanimité
- 21_011_B Convention de facturation d'Aiguillon : Facturation des redevances d'Assainissement Non Collectif du Syndicat EAU47 par le délégataire de l'eau potable AGUR – Accord à l'unanimité
- 21_012_B Convention de facturation du territoire du Fumélois : Facturation des redevances d'Assainissement Collectif (SAUR) du Syndicat EAU47 par le délégataire de l'eau potable SAUR (Syndicat de La Lémance – Accord à l'unanimité

- 21_013_B Convention de facturation du territoire du Fumélois : Facturation des redevances d'Assainissement Non Collectif du Syndicat EAU47 par le délégataire de l'eau potable SAUR (Syndicat de La Lémance – Accord à l'unanimité
- 21_014_B Demandes de subventions eau et assainissement à l'Agence de l'Eau pour 2021 – Accord à l'unanimité
- 21_015_B Demandes de subventions eau potable appel à projets/plan de mesures incitatives pour l'eau à l'Agence de l'Eau pour 2021 – Accord à l'unanimité
- 21_016_B Prise en charge de travaux de mise en conformité d'un raccordement d'immeuble sur le réseau d'assainissement sur la commune de Casteljaloux – Accord à l'unanimité
- 21_017_B Approbation de la modification du zonage d'assainissement de la commune de Caumont sur Garonne après enquête publique – Accord à l'unanimité
- 21_018_B Approbation de la modification du zonage d'assainissement de la commune de Dausse après enquête publique – Accord à l'unanimité
- 21_019_B Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Castillonnès et lancement de l'enquête publique – Accord à l'unanimité
- 21_020_B Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Lusignan Petit et lancement de l'enquête publique – Accord à l'unanimité
- 21_021_B Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Rives et lancement de l'enquête publique – Accord à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 50.

Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :
www.eau47.fr - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.

Le secrétaire de séance



M. Jean-Pierre MOULY



Bourg de Trentels

Avenant au contrat de DSP B-NL-NM-SL SAUR

Service de l'eau potable

-  1 source de Chamouleau
-  1 Réservoir
-  Réseau de distribution, 2,5 km
-  82 abonnés
-  $\approx 5\ 000\ m^3$ facturés

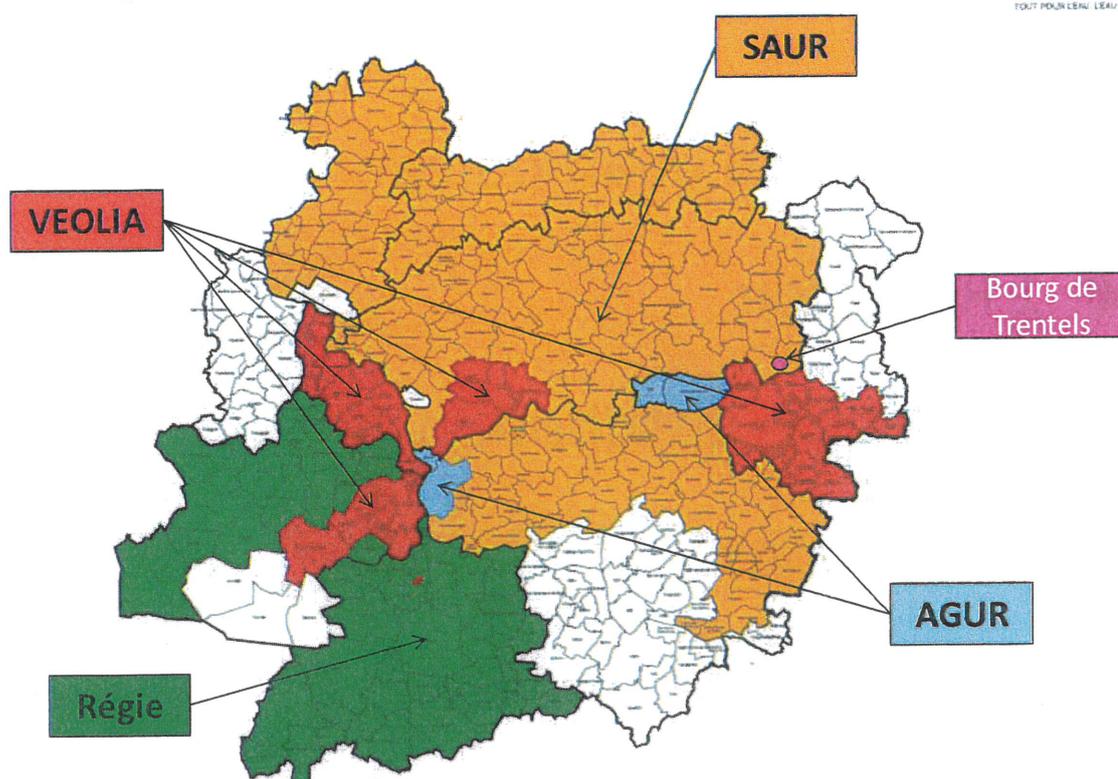
Compétence transférée au 01/07/21

- Délibération communale du 17 juillet 2020
- Délibération syndicale du 26 novembre 2020
- Arrêté Préfectoral en attente

Ressource soutenue par EAU47 - SAUR

Fragilité de la source - interconnexion

• 3 •



• 4 •

Choix du mode de gestion



- Avis de la CCSPL (18/02/20) : DSP
- Délibération Syndicale (26/11/20) : DSP
- Périmètre du contrat de DSP – SAUR
B-NL-NM-SL
- faible incidence sur le contrat (0,12 %)

• 5 •

Contrat de DSP



- Avenant au contrat de DSP
- Intégration du patrimoine
- Tarifs applicables au 2^{ème} semestre 2021
et à compter du 1^{er} janvier 2022

• 6 •

Tarifs AEP bourg de Trentels



Éléments de facturation		Trentels bourg 2 ^{ème} S 2021	EAU47 - BNLNMSL 2 ^{ème} S 2021	EAU47 - BNLNMSL a/c 2022
Abonnement € H.T. / semestre	Collectivité	35,00	0,00	0,00
	Exploitant	0,00	35,00	51,43
Consommation € H.T. / m ³	Collectivité	1,4000	0,0000	0,0000
	Exploitant	0,0000	1,4000	1,3167
Redevance Pollution		0,3300	0,3300	0,3300
Redevance de Captage		0,0580	0,0900	0,0900
TVA 5,5%		5,5%	5,5%	5,5%
Total 120 m ³ en € TTC		300,21	304,26	328,38
Prix TTC au m ³		2,50	2,54	2,74

Annexe au PV du Comité
Syndical du 1^{er} juillet 2021
POINT N°3



Contrôle des contrats de Délégation de Service Public de l'Eau Potable

Année 2020



TERRITOIRES et COMMUNES

- BRAME,
- NORD du LOT, CLAIRAC – CASTELMORON,
- SUD du LOT, AIGUILLON-NICOLE,
- NORD de MARMANDE,
- DAMAZAN-BUZET,
- LE MAS D'AGENAIS, SUD de MARMANDE,
- PENNE ST SYLVESTRE, TOURNON,
- VIANNE, XAINTRAILLES-MONTGAILLARD
- BIAS - VILLENEUVE SUR LOT

Transfert de compétence au 1^{er} Janvier 2020
Intégration de :

- Damazan-Buzet
- Clairac-Castelmoron
- Nicole

Sud d'Agen : Fin de la délégation, passage de l'exploitation en régie.

Brame	Nord du Lot	Nord de Marmande	Sud du Lot
2019 -2030			
			

Bias-VSL/Lot	Aiguillon
2018-2029	2020-2031
	

Tournon	Penne Saint Sylvestre	Mas d'Agenais	Sud de Marmande	Clairac Castelmoron	Vianne	Damazan-Buzet	Xaintrilles Montgaillard
2013-2024	2011-2022	2016-2027	2013-2022	2015-2029	2014-2026	2016-2027	2004-2020
							

Obligations Administratives et Techniques

• 5 •

Conclusions

- Garantie à 1^{ère} Demande
- Attestations d'assurance
- Etat des effectifs
- Règlement de Service
- Numérisation des plans (S.I.G)
- Mise à jour de l'inventaire
- Télérelève
- Suivi des travaux des contrats
- Rendement des réseaux
- Géolocalisation des branchements

• 6 •

Evolution du personnel des délégataires

SAUR	Abonnés	Contractuel	2020	Abonnés/ETP
Nord Du Lot	19 338	65,1	64,3	822
Brame	9 777			
Sud Du Lot	14 187			
Nord de Marmande	9 606			
TOTAL	52 908		64,3	822

VEOLIA	Abonnés	Contractuel	2020	Abonnés/ETP
Damazán-Buzet	2 193	2,7	2,9	754
Clairac-Castelmoron	2 656		3,9	688
Tournon	756		1,3	605
Penne St Sylvestre	3 384	2,9	3,6	940
Le Mas d'Agenais	1 394	2,4	1,9	719
Vianne	547		0,4	1 563
Xaintraillies-Montgaillard	458		0,9	487
Sud De Marmande	1 735		1,5	1 141
TOTAL	13123		16,4	862

AGUR	Abonnés	Contractuel	2020	Abonnés/ETP
Bias-Villeneuve/Lot	13 583	8,8	8,9	1 531
Aiguillon	1 919	1,6	2,2	864
TOTAL	15 502		11,1	1 198

. 7 .

Indicateurs Techniques

- **Longueur du réseau, hors branchements**

7 396 km (7 685 km en 2019)

Intégration de Damazan-Buzet, Clairac-Castelmoron et Nicole

Retrait du Sud d'Agen en délégation, passage en Régie

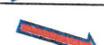
- **Réparation de fuites**

1 375 sur canalisations (1 524 en 2019)

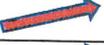
856 sur branchements (704 en 2019)

. 8 .

Rendement réseau

	EAU47	2019	2020	
Brame	72,3%	71,7	79,1	
Nord du Lot		74,7	70,1	
Nord de Marmande		69,0	63,9	
Sud du Lot		62,7	67,0	
Damazan-Buzet			81,2	
Clairac-Castelmoron			79,2	
Penne Saint Sylvestre		66,9	74,5	
Tournon		79,3	72,2	
Sud de Marmande		72,9	73,1	
Le Mas d'Agenais		69,8	73,7	
Xaintrailles-Montgaillard		77,9	80,0	
Vianne		72,6	89,8	
Bias-Villeneuve/Lot		78,0	78,5	
Aiguillon		76,9	76,6	

Indices Linéaires de Pertes en m³/km/j

	2019	2020	
Brame	1,31	0,92	
Nord du Lot	1,13	1,43	
Nord de Marmande	1,76	2,16	
Sud du Lot	3,01	2,85	
Damazan-Buzet		1,02	
Clairac-Castelmoron		1,76	
Penne Saint Sylvestre	1,71	1,17	
Tournon	0,84	0,93	
Sud de Marmande	1,47	1,46	
Le Mas d'Agenais	1,27	1,15	
Xaintrailles-Montgaillard	0,99	0,77	
Vianne	1,99	0,67	
Bias-Villeneuve/Lot	4,89	4,86	
Aiguillon	3,25	3,92	

▪ Conformité Sanitaire ARS

	PHYSICO-CHIMIQUE			MICROBIOLOGIQUE		
	ANALYSES	CONFORME EN %		ANALYSES	CONFORME EN %	
Brame	44	44	100%	44	44	100%
Nord du Lot	122	122	100%	114	114	100%
Nord de Marmande	57	56	98%	55	55	100%
Sud du Lot	75	75	100%	75	75	100%
Damazán-Buzet	23	23	100%	19	19	100%
Clairac-Castelmoron	21	21	100%	17	17	100%
Penne Saint Sylvestre	29	27	93%	30	30	100%
Tournon	12	12	100%	10	10	100%
Sud de Marmande	11	11	100%	10	10	100%
Le Mas d'Agenais	16	16	100%	14	14	100%
Xaintrailles-Montgaillard	11	11	100%	9	9	100%
Vianne	8	8	100%	8	8	100%
Bias-Villeneuve/Lot	45	45	100%	45	45	100%
Aiguillon	9	9	100%	9	9	100%

Dépassement en limite de qualité

1 Non conformité **plomb** concerne uniquement le point d'usage (à St Pardoux du Breuil)

2 dépassements en **turbidité** de l'eau traitée à Massoulès

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)



Bilan AEP	Brame, Nord Lot, Nord Marmande, Sud Lot
Charges	14 696 162 €
Produits	14 060 775 €
Bilan	- 635 387 €



- Contribution aux services centraux de SAUR différent du CEP prévu au contrat

Bilan AEP	Bias-VSL/Lot	Aiguillon
Charges	2 312 797 €	277 635 €
Produits	2 319 057 €	310 903 €
Bilan	6 260 €	33 268 €



. 14 .

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)



Bilan AEP	Penne St Sylvestre	Tournon	Sud Marmande	Mas d'agenais
Charges	1 328 069 €	400 458 €	474 601 €	433 545 €
Produits	1 056 623 €	358 671 €	384 773 €	418 889 €
Bilan	- 271 446 €	- 41 787 €	- 89 828 €	- 14 656 €

Bilan AEP	Vianne	X-Montgaillard	Clairac Castelmoron	Damazan-Buzet
Charges	94 807 €	166 093 €	991 410 €	691 532 €
Produits	108 813 €	121 118 €	933 441 €	568 691 €
Bilan	14 006 €	- 44 975 €	- 57 969 €	- 122 841 €

. 15 .

Abonnement semestriel en € H.T.

	01/01/2019	01/01/2020	%
Brame, Nord Lot, Nord Marmande, Sud Lot	25,00	25,43	1,7%
Clairac Castelmoron	29,69	30,20	1,7%
Tournon	29,62	30,68	3,5%
Aiguillon	20,89	25,00	16,4%
Penne St Sylvestre	27,28	28,08	2,8%
Mas d'Agenais	27,80	28,58	2,7%
Bias-VSL/Lot	29,03	29,75	2,4%
Sud Marmande	26,19	26,81	2,3%
Vianne	15,15	15,40	1,6%
X-Montgaillard	34,17	35,06	2,5%
Damazan Buzet	25,41	26,10	2,6%

 Nouveau contrat avec RMDP

• 16 •

Consommation en € H.T. /m³

	01/01/2019	01/01/2020	%
Brame, Nord Lot, Nord Marmande, Sud Lot	1,2800	1,3017	1,7%
Clairac	0,9039	0,9197	1,7%
Tournon	0,7814	0,8094	3,5%
Aiguillon	0,7660	0,9750	21,4%
Penne St Sylvestre	0,7171	0,7383	2,9%
Mas d'Agenais	0,6840	0,7031	2,7%
Bias-Vsl/Lot	1,0010	1,0258	2,4%
Sud Marmande	0,6822	0,6984	2,3%
Vianne	1,6030	1,6310	1,7%
X-Montgaillard	0,9106	0,9342	2,5%
Damazan Buzet	0,6448	0,6622	2,6%

 Nouveau contrat avec RMDP

• 17 •

- **Bon entretien général du patrimoine syndical**
- **Bonne qualité de l'eau distribuée sauf sur certains secteurs ou le paramètre physico-chimique (CVM) intervient.**
- **Bon rattrapage des Programmes de Renouvellement pour Veolia et Agur, léger retard pour la Saur,**
- **Non respect des engagements contractuels de rendement pour 2 contrats de Veolia**
- **Contribution aux services centraux non conforme aux CEP pour SAUR**

Contrôle des contrats de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif

Année 2020

TERRITOIRES ET COMMUNES

- BRAME,
- NORD du LOT, CASTELMORON, CLAIRAC,
- NORD de MARMANDE,
- SUD du LOT, AIGUILLON,
- PENNE ST SYLVESTRE, TOURNON,
- VIANNE,
- BUZET

Modification du périmètre

Transfert de compétence au 1^{er} Janvier 2020

- Commune de Castelmoron en délégation

Sud d'Agen : Fin de la délégation, exploitation en régie

VIANNE	BUZET	CLAIRAC	CASTELMORON
2014-2026	2012-2021	2008-2020	2016-2027

SDL
2008-2020

BRAME	NDL	NDM
2008-2020	2007-2020	2007-2020

AIGUILLON	PENNE TOURNON
2020-2031	2020-2031
<p>LE SERVICE PUBLIC DE L'</p> <p>PAR AGUR</p>	

Obligations Administratives et Techniques

- Garantie à première Demande
- Attestations d'assurance
- Etat des effectifs
- Règlement de Service
- Numérisation des Plans
- Mise à jour de l'inventaire
- Programme de curage
- Géolocalisation des Branchements

Etat des effectifs



	Abonnés	2020	Abonnés/ETP
Nord Du Lot	6 589	5,02	1 313
Brame	4 549	2,45	1 857
Nord de Marmande	2 692	1,30	2 071
TOTAL	13 830	8,8	1 577



SDL	3 596	3,00	1 199
-----	-------	------	-------



Clairac	846	0,58	1 459
Vianne	379	0,26	1 458
Buzet	375	0,27	1 389
Castelmoron	581	0,32	1 816
TOTAL	2 181	1,4	1 525



Aiguillon	1 541	1,75	881
Penne Tournon	1 939	1,82	1 065
TOTAL	3 480	3,6	975

■ **Longueur totale du réseau : 557 km (727 km en 2019)**

Gravitaire : 513 km (659 km en 2019)

Refoulement : 44 km (58 km en 2019)

Arrivée de Castelmoron et passage en régie du Sud d’Agen

■ **Opérations de désobstruction**

125 sur canalisations et branchements (123 en 2019)

○ **Curage préventif en km**

	2019	2020
Nord du Lot	25,40	34,9
Brame	10,30	9,2
Nord de Marmande	6,50	6,2
Sud du Lot	17,90	0,2
Aiguillon	9,30	2,6
Penne Saint Sylvestre Tournon	15,20	5,9
Vianne	4,00	2,1
Clairac	4,00	0,3
Buzet	2,60	0,0
castelmoron		1,8
Total en km	95,20	61,40

Elimination des boues

Boues extraites en Tonnes de Matières Sèches

	2019	2020
Nord du Lot	222	80
Brame	75	40
Nord de Marmande	27	4
Sud du Lot	28	84
Aiguillon	13	21
Penne Saint Sylvestre Tournon	18	18
Vianne	0	0
Clairac	6	7
Castelmoron	0	51
Buzet	0	83
Total en km	389	387

Filière d'élimination

100 % conforme
Station de compostage
de SAINT SELVE (33)
CASTELSARRASIN (82) et
DURANCE (47),
Massanès (CAGV),
Fertilomagne (82)
Plans d'épandage

Conformité des rejets aux Arrêtés Préfectoraux

Année	BR	NL	NM	PSS	Tournon	Buzet	Clairac	Vianne	Aiguillon	SL
2019	91	88,5	86	100	100	0	100	100	100	100
2020	93	77	100	100		0	58	100	100	100

- Nord du Lot : Fauillet, Monclar, Puymiclan, St Barthélemy, Saint Pastour, Tombeboeuf, Clairac, Sainte Livrade/Lot
- Brame : Castillonnes, Miramont de Guyenne
- Porte des Landes : Buzet

Qualité des rejets à améliorer sur les stations du territoire de la Brame, Nord du Lot, Clairac et Buzet

Contrôle Financier

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

Bilan AC	Brame	Nord Lot	Nord Marmande
Charges	1 048 400 €	1 869 000 €	542 500 €
Produits	1 005 900 €	1 846 900 €	549 200 €
Bilan	- 42 500 €	- 22 100 €	6 700 €

Bilan AC	Penne St Sylvestre Tournon	Aiguillon
Charges	467 724 €	281 298 €
Produits	445 869 €	315 715 €
Bilan	- 21 855 €	34 417 €

Bilan AC	Sud Lot
Charges	1 244 949 €
Produits	1 161 540 €
Bilan	- 83 409 €



Bilan AC	Castelmoron	Clairac	Vianne	Buzet/Baïse
Charges	94 916 €	173 488 €	53 697 €	98 426 €
Produits	85 347 €	185 766 €	47 046 €	75 415 €
Bilan	- 9 569 €	12 278 €	- 6 651 €	- 23 011 €

Abonnement semestriel en € H.T.

	01/01/2019	01/01/2020	%
Brame	27,89	28,25	1,3%
Nord Lot	27,89	28,25	1,3%
Nord Marmande	27,89	28,25	1,3%
Sud Lot	27,89	28,25	1,3%
Aiguillon	20,89	26,00	19,7%
Clairac	30,05	30,96	2,9%
Castelmoron	18,41	18,74	1,8%
Buzet-sur-Baïse	22,71	23,23	2,2%
Penne St Sylvestre	20,03	40,00	49,9%
Tournon	19,33	49,54	61,0%
Vianne	25,82	26,18	1,4%

	01/01/2019	01/01/2020	%
Brame	0,6910	0,7002	1,3%
Nord Lot	0,6910	0,7002	1,3%
Nord Marmande	0,6910	0,7002	1,3%
Sud Lot	0,6910	0,7002	1,3%
Aiguillon	0,9690	1,4300	32,2%
Clairac	0,7631	0,7945	4,0%
Castelmoron	0,5630	0,5720	1,6%
Buzet-sur-Baïse	0,8711	0,8914	2,3%
Penne St Sylvestre	0,5151	1,3500	61,8%
Tournon	0,6850	1,6529	58,6%
Vianne	0,6840	0,6934	1,4%

 Nouveaux contrats avec RMDP

• 34 •

Conclusions

- **Bon entretien du patrimoine syndical**
- **Fonctionnement dégradé sur la dernière année des contrats en renouvellement**
- **Bonne qualité des rejets (sauf sur les installations prévues au renouvellement)**
- **Bon rattrapage des Programmes de Renouvellement**
- **Bonne passation des contrats entre les différents délégataires**



Territoires	Brame	Nord Lot	Nord Marmande	Sud Lot	TOTAL
Bilan AEP					- 635 387 €
Bilan AC	-42 500 €	-22 100 €	6 700 €		- 57 900 €
TOTAL					- 693 287 €

- Contribution aux services centraux de SAUR différent du CEP prévu au contrat



Territoire	Sud Lot	TOTAL
Bilan AEP		
Bilan AC	-83 409 €	-83 409 €
TOTAL		-83 409



Territoires	Bias Villeneuve- sur-Lot	Penne St Sylvestre Tournon	Aiguillon	TOTAL
Bilan AEP	6 260 €		33 268 €	39 528 €
Bilan AC		-21 855 €	34 417 €	12 562 €
TOTAL	6 260 €	-21 855 €	67 685 €	52 090 €



Territoires	Penne Saint Sylvestre	Tournon	Sud Marmande	Mas d'Agenais	Buzet/Baise
Bilan AEP	-271 446 €	-41 787 €	-89 828 €	-14 656 €	
Bilan AC					- 23 011 €
TOTAL	-271 446 €	-41 787 €	-89 828 €	-14 656 €	- 23 011 €

Territoires	Clairac Castelmoron	Vianne	Xaintraillles Montgaillard	Damazán-Buzet	Castelmoron	Clairac	Total
Bilan AEP	-57 969	14 006	-44 975	-122 841			-629 496
Bilan AC		-6 651			-9 569	12 278	-26 953
TOTAL	-57 969	7 355	-44 975	-122 841	-9 569	12 278	-656 449



LES TARIFS 2021
Tous tarifs au forfait, PDR de l'Etat, etc. Pour détails, renseignements, contactez votre syndic.

[TÉLÉCHARGER LES TARIFS](#)

LE SPANC
Votre syndicat vous a-t-il déjà fait visiter un assainissement non collectif ?

[ACCÉDEZ À TOUTES LES INFOS](#)

Ou faites votre demande en ligne

[Téléchargez votre demande](#)

QUIZZ 1/0

Un quiz ludique et amusant pour tester vos connaissances sur l'eau et l'assainissement.

[Voir](#) [Jouer](#)

LA VIDÉO

[L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF](#)

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL EAU47 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - 17000 - LA GARDIOLLE - 05 49 40 40 40

17000 - Avenue des Laitiers - 05 49 40 40 40

17000 - 05 49 40 40 40

Territoire Eau47 : La SPANC Non collectif

Offres d'installations : EAU - Assainissement Non collectif

NEWSLETTER - Recevez nos newsletters

[S'inscrire](#)

Qualité de l'eau : Assainissement Non collectif

[Télécharger](#)

EXTRANET - ACCÈS RÉSERVÉ

[ACCÈS RÉSERVÉ](#)

[ACCÈS RÉSERVÉ](#)

[CONNEXION](#)

